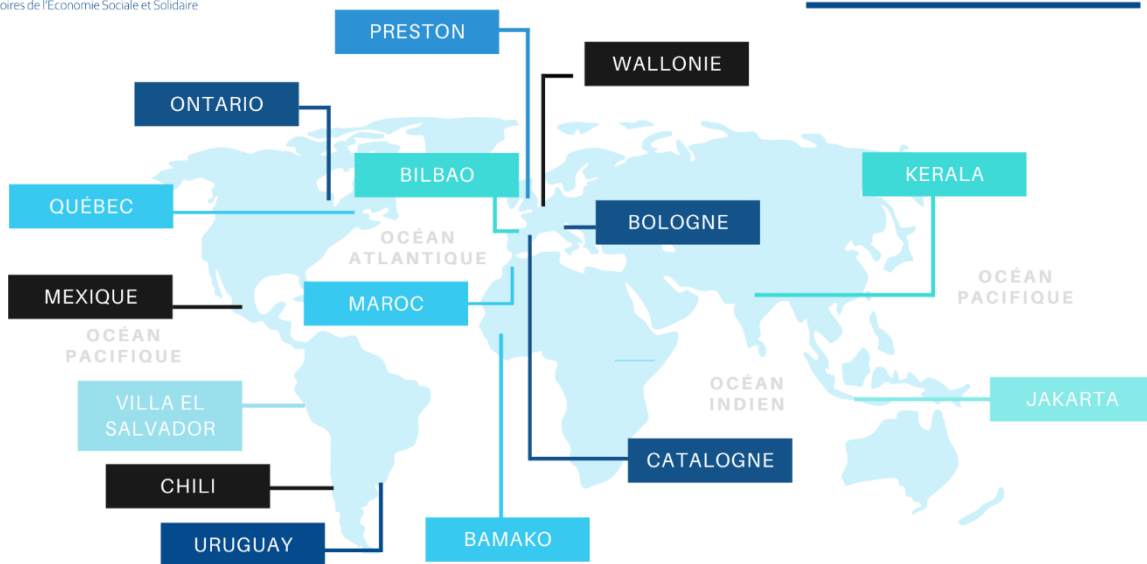


## Les politiques de l'ESS : une approche comparée

Ces synthèses ont été rédigées dans le cadre d'un exercice pédagogique réalisé au sein du cours « Les politiques d'ESS : une approche comparée » de Sciences Po Bordeaux en 3<sup>ème</sup> année en 2023 en partenariat avec le Global Social Economy Forum.

### Les politiques de l'ESS : une approche comparée



## Québec

par Justina Bouissous, Alexia Braz Afonso, Margot Lasnet, Lise Pellefigue

### L'évolution et l'histoire de l'ESS au Québec.

Le Québec est un modèle en matière d'économie sociale et solidaire. De nombreuses structures coexistent, telles que les mutuelles, les coopératives ou encore les organismes à but non lucratif, qui ont toutes pour objectif le développement de la collectivité. D'après le site internet gouvernemental québécois, "de manière générale, l'économie sociale regroupe les entreprises dont le modèle économique repose sur la redistribution des profits au bénéfice du projet et de la collectivité, généralement dans le secteur dans lequel elles évoluent".<sup>1</sup>

Depuis l'adoption d'une première loi sur les coopératives en 1865, les initiatives de l'ESS ont fait l'objet de différentes phases d'institutionnalisation au fil du temps. Ces différentes phases peuvent être résumées grâce au tableau produit par Martine D'Amours, dans son ouvrage "*Économie sociale au Québec: Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire*"<sup>2</sup> (annexe 1).

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Québec est l'aboutissement "du croisement entre la mobilisation de la société civile et la volonté de réforme de certains secteurs de l'État québécois", selon Yves Vaillancourt et Louis Favreau<sup>3</sup>.

D'après eux, plusieurs caractéristiques historiques façonnent les politiques d'ESS au Québec aujourd'hui :

- La plupart des acteurs et des chercheurs ont choisi de ne pas opposer économie sociale et économie solidaire.
- L'économie sociale s'inscrit « naturellement » dans un modèle de développement qui combine progrès économique et progrès social.
- L'originalité de l'économie sociale et solidaire au Québec tient au fait qu'elle est à la fois une affaire de mouvements sociaux et une affaire de gouvernement, ce qui la distingue d'autres régions du Canada et de l'Amérique du Nord.
- La reconnaissance politique de l'économie sociale s'est faite non pas globalement, mais de façon relativement pragmatique par étapes et par fragments.

L'ESS au Québec s'est institutionnalisé à partir de 1995, avec la création du Chantier de l'économie sociale qui correspond à un groupe de travail sur l'économie sociale, formé principalement d'acteurs de la société civile et initié par le gouvernement. Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et non partisane qui a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec, selon sa propre

---

<sup>1</sup> « Économie sociale et solidaire », *Immigrant Québec*, 2021.

<sup>2</sup> Martine D'Amours, « Économie sociale au Québec : vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire », *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, Institut de l'économie sociale (IES), 2002, p. 31-44.

<sup>3</sup> Yves Vaillancourt et Louis Favreau, « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, Institut de l'économie sociale (IES), 2001, p. 69-83.

définition. Cette organisation assure la « promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec »<sup>4</sup>. Le Chantier a permis d'aboutir à la définition de la notion d'ESS.

Cette définition a d'ailleurs été institutionnalisée par le gouvernement québécois en 1996, au cours du sommet socio-économique.

Ainsi, la politique d'ESS au Québec a été co-construite car elle est le fruit à la fois de mouvements sociaux et d'initiatives gouvernementales. Les trois principaux mouvements sociaux ayant permis l'émergence de l'ESS sont le mouvement des femmes, le mouvement syndical et le mouvement communautaire.

D'après Yves Vaillancourt et Louis Favreau, les pratiques d'économie sociales peuvent être vues au Québec depuis les premières créations de secours mutuels au XIX<sup>ème</sup> siècle mais ce n'est qu'à partir de 1995 que cela va se démocratiser grâce à la marche des femmes contre la pauvreté, nommée "du pain et des roses", initiée par la Fédération des femmes du Québec. Ce mouvement s'inscrit dans la lignée de la crise du travail des années 1990. Par ailleurs, le terme d'économie sociale et solidaire est très rarement utilisé avant 1995 (Martine D'Amours).

Suite à cet événement majeur, le gouvernement du Québec crée un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale en 1996. Ainsi, le point clé de la co-construction de la politique d'ESS au Québec correspond à la création de ces groupes de travail sur l'économie et l'emploi, composés des représentants des groupes de femmes et communautaires. Cette démarche est d'ailleurs particulièrement soutenue par les grands syndicats, tels que la CSN ou la FTQ.

Par exemple, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a été fondé en 1940. C'est une "instance démocratique dont se sont dotés les réseaux coopératifs et mutualistes québécois afin d'assumer le plein développement de leur potentiel"<sup>5</sup>. Le CQCM a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le développement du mouvement coopératif et mutualiste québécois.

En définitive, il est possible d'affirmer grâce à Yves Vaillancourt et Louis Favreau que, historiquement, l'économie sociale québécoise a évolué dans la lignée "du mouvement ouvrier, des mutuelles, des coopératives de travail et de consommation et des associations ouvrières de toutes sortes". Ces évolutions étaient articulées avec les partis politiques de gauche qui favorisaient le développement des mutuelles à cette époque. En effet, ces dernières étaient perçues comme une protection sociale complémentaire à celle qu'assuraient les pouvoirs publics, en lien avec la construction des États-providence. Ainsi, l'action des mouvements sociaux a participé de manière décisive à la reconnaissance publique ou à l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec.

Aujourd'hui, l'ESS a une place importante au sein des politiques publiques québécoises. En effet, certains auteurs (Yves Vaillancourt, Marie-Noëlle Ducharme, François Aubry et Stéphane Grenier) considèrent que les politiques d'ESS disposent de deux dimensions : la co-production qui est

---

<sup>4</sup> « Qui sommes-nous », *Chantier de l'économie sociale*.

<sup>5</sup> « À propos », [En ligne : <https://www.cqcm.coop/quisommesnous/mission/>].

caractérisée par la participation des acteurs de l'ESS à la mise en œuvre des politiques (dimension organisationnelle) et la co-construction qui concerne l'élaboration des politiques (dimension institutionnelle).

Finalement, le point culminant de la politique d'ESS au Québec est bel et bien la loi cadre de 2013 que nous allons désormais étudier.

### **Le cadre juridique et financier de l'ESS au Québec.**

L'ESS est délimitée au Québec par un cadre juridique nationale qu'est la loi-cadre du 10 octobre 2013 <sup>6</sup>. Avant cette loi cadre, la définition de l'ESS était certes développée, mais peu précise.

La définition de l'ESS est donc présentée à l'article 3 de cette loi-cadre qui délimite l'ESS par plusieurs principes tels que « la finalité sociale des activités économique, la réponse à des besoins des membres ou de la collectivité, une gouvernance démocratique, une distribution au prorata des opérations effectuées et en cas de dissolution une dévolution à une autre personne partageant des objectifs semblables ». <sup>7</sup>

Le Québec ne parle pas d'économie sociale et solidaire mais davantage d'économie sociale comme l'illustre l'intitulé de la loi cadre.

De plus, le gouvernement du Québec a créé un ministère afin de favoriser l'ESS, porté par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation. Ses missions sont développées à l'article 6 de la loi cadre. Il se doit notamment de participer à l'élaboration de « politiques, de programmes et de mesures en vue de favoriser le développement de l'économie sociale au Québec » ainsi que « d'améliorer les connaissances en matière d'économie sociale »<sup>8</sup>

Concernant les financements, l'ESS s'appuie sur plusieurs sources comme l'épargne collective des aides de l'État et des fonds de travailleurs.

Nous pouvons citer par exemple FONDACTION, FILACTION ou encore IQ (Investissement Québec). Ces entreprises permettent le soutien de projets d'ESS par leur investissement notamment grâce à l'épargne. Ils soutiennent des projets locaux ou même des Petites et Moyennes Entreprises (PME) comme notamment FONDACTION qui entend « rendre l'économie québécoise plus performante, plus inclusive, plus équitable et plus verte » <sup>9</sup>

De plus, des institutions de financement sont au soutien de l'ESS. Il est possible de citer le « Réseau d'Investissement social du Québec » qui délivre des prêts sans garantie, mais également le « réseau québécois du crédit communautaire », aidant les micro-entreprises dans leurs débuts. Des

---

<sup>6</sup> Architecture de gestion de l'information législative-legal information management system Irosoft, « - Loi sur l'économie sociale », [En ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-1.1.1>].

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Fondation, « Fonds de travailleurs : REER et financement d'entreprise », [En ligne : <https://www.fondaction.com/>].

prêts plus importants sont accordés par la « Fiducie du Chantier de l'économie sociale » mais également par la « Caisse d'économie solidaire Desjardin ». Cette dernière a été « la première caisse fondée en 1900 ».<sup>10</sup> Cet acteur non gouvernemental constitue l'un des principaux acteurs permettant le financement de l'ESS. Cette caisse délivre des fonds non pas à l'échelle locale mais à l'échelle nationale, notamment grâce à l'épargne de ses membres. De plus, il existe un réseau d'organisations créé par la Confédération des syndicats nationaux qui est au service de l'économie sociale et solidaire en participant au développement économique, au maintien et à la création d'emploi. Ces organisations financent 3000 entreprises dont le plus grand nombre sont des entreprises de l'économie sociale en regroupant l'épargne des cotisants et les capacités financières des syndicats eux-mêmes.

Ces instruments sont d'abord financiers mais permettent également un renforcement des capacités avec notamment des formations et des aides pour le développement des entreprises.

L'article 10 de la loi cadre de 2013 indique que le gouvernement doit réaliser des « plans d'action en économie sociale tous les ans ».<sup>11</sup> Ainsi un plan d'action gouvernemental a été développé à deux reprises, de 2015 à 2020, puis actuellement, de 2020 à 2025 (PAGES). Avec le premier plan, le gouvernement avait pour but de générer des investissements à hauteur de 130 millions de dollars.<sup>12</sup> Quant à celui de 2020-2025 il vise à mettre en place une vingtaine de mesures et 137 millions de dollars d'investissements.<sup>13</sup>

Avec ces plans économiques, le gouvernement souhaite développer l'ESS, en favorisant l'innovation de ces entreprises afin de faire face aux enjeux tels que la croissance démographique et les problèmes environnementaux. Ces plans contribuent à la sensibilisation et à la communication de l'ESS et visent à mettre en avant l'entrepreneuriat collectif comme « moyen de créer de la richesse au bénéfice de tous »<sup>14</sup>.

---

<sup>10</sup> « Desjardins en chiffres », [En ligne : <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/qui-nous-sommes/en-chiffres/index.jsp>]. Consulté le 30 novembre 2022.

<sup>11</sup> Architecture de gestion de l'information législative-legal information management system Irosoft, *op. cit.*

<sup>12</sup> « Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015 - 2020 », [En ligne : [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/plans\\_action/plan\\_action\\_economie\\_sociale\\_2015-2020.html](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/plans_action/plan_action_economie_sociale_2015-2020.html)].

<sup>13</sup> « Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) », [En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-en-economie-sociale-2020-2025/>].

<sup>14</sup> « Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) », [En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-en-economie-sociale-2020-2025/>].

### **Les objectifs de l'ESS au Québec**

Selon le site "Entreprise Québec" du gouvernement Québécois<sup>15</sup>, l'économie sociale vise à assurer une rentabilité sociale en améliorant le bien-être de la population. Pour cela, elle doit répondre à de nombreux enjeux dont les principaux sont la création d'emplois, l'implantation de services pour la communauté, le développement de la démocratie ou d'une citoyenneté active, la lutte contre la pauvreté ou encore la préservation de l'environnement. Pour remplir ces objectifs, les entreprises d'économie sociale du Québec doivent respecter plusieurs principes : "avoir pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité, avoir une gestion indépendante de l'État, intégrer, dans leurs statuts et leurs façons de faire, un processus de décision démocratique impliquant toutes les parties (travailleurs, membres, collectivités, etc.), prioriser les personnes et le travail dans la répartition de leurs surplus et de leurs dépenses et fonder leurs activités sur la participation, la responsabilité et la prise en charge individuelle et collective."

En plus de ces objectifs et principes pré-déterminés, il est possible de saisir toute la pluralité des problèmes publics auxquels l'économie sociale québécoise tente de répondre (annexe 3). L'institut de la statistique du Québec a réparti les entreprises sociales selon leur finalité sociale en 2016<sup>16</sup>. Nous pouvons voir qu'il existe une grande diversité de finalités poursuivies par les entreprises. Les pôles les plus importants, qui comportent entre 10 et 16% des entreprises de l'économie sociale chacun (et qui représentent à eux tous 67% des entreprises de l'ESS au Québec) sont "l'Éducation, la formation et le service de garde", "l'Habitation, la santé et la condition de vie", "Les loisirs et le tourisme" et enfin "Les arts, la culture et les médias". En tout, ce graphique ne présente pas moins de 13 types de finalités (dont un pôle "autres finalités"). Nous pouvons aussi relever que le problème du "Développement durable" regroupe seulement 3% des entreprises membres de l'économie sociale. L'objectif du développement durable et de la préservation de l'environnement ne semble donc pas être la plus grande priorité de l'économie sociale québécoise.

Concernant les secteurs qui emploient le plus, ils suivent logiquement les chiffres des finalités qui dominent l'ESS du Québec : 25% des employés de l'économie sociale travaillent dans le secteur de la santé et des services sociaux. C'est ensuite l'emploi, "l'insertion et l'intégration sociale et professionnelle" qui embauche le plus (11 % des employés de l'ESS).<sup>17</sup>

Les valeurs de l'économie sociale du Québec ainsi que les problèmes publics auxquels elle souhaite répondre reposent sur l'histoire de sa mise en place dans cette province du Canada. Dès le début des années 1970, l'État commence à soutenir des initiatives citoyennes pour mettre en place des Centres Locaux de Services Communautaires (CLSC) et pour développer la pratique des « avocats populaires » en services d'aide juridique. Au moment de l'émergence de l'ESS au Québec après la marche des femmes de 1995, la volonté de répondre à des problèmes sociaux et concrets

---

<sup>15</sup> Gouvernement du Québec, « Entreprises Québec », [En ligne : <https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec>].

<sup>16</sup> Institut de la statistique du Québec, « L'économie sociale au Québec – Portrait statistique », [En ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/leconomie-sociale-au-quebec-portrait-statistique>].

<sup>17</sup> Ibid.

s'affirme. Les objectifs qui sont alors mis en avant sont liés au problème de chômage, à la formation professionnelle, à l'insertion sociale, à la création d'emplois mais aussi au développement socio-économique local et régional.

Aujourd'hui, l'économie sociale est l'un des principaux soutiens à un nouveau modèle de développement et à des infrastructures sociales convaincantes. Elle s'est aussi diversifiée de façon importante, pour devenir un secteur particulièrement rayonnant, que l'on retrouve dans une vingtaine de domaines d'activité, de la santé publique à l'environnement en passant par les mondes culturels, sportif ou médiatique. L'économie sociale québécoise est donc un secteur riche en opportunités, dont les valeurs de partage, humanistes et responsables viennent répondre à un nombre toujours plus grand de personnes et qui nourrissent une innovation constante qui touche aux besoins réels de la société.

### **L'écosystème organisationnel de l'ESS.**

Au Québec, l'ESS est principalement représentée par des coopératives, des mutuelles ou des organismes à but non lucratif qui pratiquent des activités non marchandes. L'objectif pour ces acteurs est le développement de la collectivité au détriment de la recherche de profit. Plus précisément, on y retrouve des entreprises qui redistribuent leurs profits au bénéfice d'un projet et de la collectivité.

Il existe également deux acteurs principaux de l'économie sociale au Québec reconnus par le gouvernement du Québec dans la loi sur l'économie sociale de 2013.

Tout d'abord, l'un des acteurs majeurs est le Chantier de l'économie sociale dont son rôle a été explicité plus haut.

Ensuite, le conseil québécois de la coopération et de la mutualité fondé en 1940 et « reconnu officiellement par le gouvernement du Québec comme étant l'un des interlocuteurs privilégiés en matière d'économie sociale »<sup>18</sup> vise à promouvoir les coopératives. Pour cela, il organise des concertations entre les coopératives, favorise leur développement en faisant la promotion « des valeurs de la coopération et de la mutualité auprès du grand public ».

La Table des partenaires en économie sociale permet de mettre en relation ces deux acteurs, afin qu'ils puissent partager leurs orientations et leurs actions, en y ajoutant celles du gouvernement.

De plus, il existe une agence de développement économique qui s'intéresse à l'économie sociale, en ayant comme objectif principal de « promouvoir le développement économique des régions et des petites et moyennes entreprises »<sup>19</sup>. Visant à développer l'économie du Québec, il s'appuie principalement sur les organismes à but non lucratif (OBNL) en réalisant des investissements stratégiques et en leur apportant un soutien financier pour la réalisation de leurs projets s'inscrivant dans une démarche de développement. Il les aide à devenir « plus innovantes, productives et concurrentielles ».

---

<sup>18</sup> « À propos », [En ligne : <https://www.cqcm.coop/quisommesnous/mission/>].

<sup>19</sup> DEC, « DEC | À propos de DEC », [En ligne : <https://dec.canada.ca/fr/a-propos-de-dec/>].

Enfin, dans l'écosystème organisationnel de l'économie sociale au Québec, on retrouve des agences d'innovations sociales qui aident au développement de projet. En ce qui concerne le développement de la recherche, il existe deux laboratoires consacrés à l'économie sociale : Territoires innovants en Économie sociale et solidaire (TIESS) et le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

TIESS a pour objectif de « contribuer au développement territorial par le transfert de connaissance en outillant les organismes d'économie sociale et solidaire afin qu'ils puissent faire face aux enjeux de société de façon innovante et transformer leurs pratiques »<sup>20</sup>. Il entend « développer et renforcer les liens entre les acteurs de l'économie sociale », « identifier des expériences porteuses », « rendre accessible les connaissances et informations existantes » et en intégrer de nouvelles dans la pratique des organisations.

Le centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est un « centre institutionnel qui relève de la Faculté des sciences humaines (FSH) et de l'École des sciences de la gestion (UQAM) »<sup>21</sup>. Il regroupe des chercheurs et chercheuses de différentes institutions au Canada qui réalisent des innovations sociales pouvant conduire à des transformations sociales en matière de justice sociale et environnementale. Il se base sur quatre champs principaux : les politiques et les pratiques sociales, les territoires et milieux de vie, les organisations sociales et collectives et le travail et l'emploi. Les nombreux projets de recherche s'accompagnent d'objectifs de diffusion de connaissances nouvelles à propos des transformations sociales.

Le champ de l'ESS touchant de plus en plus de domaines professionnels, il existe de nombreuses formations au sein des écoles québécoises, de nombreux parcours académiques qui mènent à l'économie sociale. On recense par exemple le programme court de 1<sup>er</sup> cycle sur le mouvement coopératif à l'université de Québec à Rimouski ou encore le MBA gestion des coopératives et mutuelles à l'Université de Sherbrooke. De plus, il est possible de citer les exemples de la CDEC du Québec et le pôle CN (qui vise à contribuer au développement de l'économie sociale) offrant des ateliers d'information pour créer une entreprise d'économie sociale, notamment en ce qui concerne sa constitution ou son financement.

Pour finir, nous souhaitons nous attarder sur le cas des coopératives jeunesse de services au Québec. L'objectif de ce dispositif est de faire créer aux jeunes leur propre projet d'entreprise coopérative de services. Il vise plus précisément à initier les jeunes à l'entrepreneuriat collectif, et leur montrer les spécificités du marché du travail. Il participe ainsi au « développement optimal des jeunes et à leur intégration à la vie active [...] en permettant de prévenir leur décrochage sociale et économique »<sup>22</sup>. Cela se base sur une démarche volontaire des jeunes en contribuant à leur évolution et à leur orientation future. Le bilan de cette expérience s'est révélé très positif puisqu'au-delà de sa fonction première d'insertion des jeunes dans le milieu professionnel, il

---

<sup>20</sup> « Le TIESS en bref », [En ligne : <https://tiess.ca/qui-sommes-nous/le-tiess-en-bref/>].

<sup>21</sup> « Présentation – CRISES UQAM » .

<sup>22</sup> Madeleine Pérusse, « Les coopératives jeunesse de service, susciter le plein potentiel des jeunes », p. 11.



permet avant tout de réduire les inégalités sociales en offrant un accès à tous à ce dispositif, quel que soit leur statut socio-économique, leurs résultats scolaires ou leurs origines culturelles.

## Annexes

### Annexe 1

Ce tableau décrit les phases de développement de l'économie sociale au Québec depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, jusqu'au début des années 2000.

**Tableau 1**  
**Phases de développement de l'économie sociale au Québec**

	Forme de l'Etat <sup>(1)</sup>	Composantes de l'économie sociale <sup>(2)</sup>	Caractéristiques
1 <sup>re</sup> moitié XIX <sup>e</sup>	libéral (classique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sociétés d'entraide</li> <li>• mutuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• politique sociale sans l'Etat, préfigurent la société assurancielle</li> </ul>
fin XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup>	libéral (réformé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coopératives d'épargne et de crédit Desjardins</li> <li>• coopératives de producteurs: agriculteurs, pêcheurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suppléance dans les creux du marché (réponse à la crise de la régulation concurrentielle)</li> <li>• appui de l'Etat qui en fait un axe de sa politique de développement agricole</li> </ul>
1930-1950	providence (mise en place)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coopératives de taxis, coopératives forestières</li> <li>• coopératives de consommation, d'habitation, scolaires, funéraires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suppléance dans les creux du marché (problème de l'appauvrissement des classes populaires)</li> <li>• participe d'un élargissement de la demande (réponse à une crise de surproduction)</li> </ul>
1960-1975	providence (apogée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• comités de citoyens</li> <li>• opérations dignité, JAL</li> <li>• comptoirs alimentaires</li> <li>• centres communautaires</li> <li>• associations coopératives d'économie familiale (ACEF)</li> <li>• cliniques de santé communautaires</li> <li>• cliniques juridiques</li> <li>• premières garderies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• demande d'extension du fordisme aux zones défavorisées et critique par la demande de cogestion par les usagers</li> <li>• contestation du sort fait aux régions éloignées sous le fordisme: le développement local autocentré contre la fermeture des paroisses de l'arrière-pays (JAL)</li> </ul>
1976-1982	providence	Multiplication de groupes populaires et communautaires dans divers secteurs: <ul style="list-style-type: none"> <li>• groupes de ressources techniques en habitation</li> <li>• centres de santé pour femmes</li> <li>• centres de femmes</li> <li>• maisons d'hébergement</li> <li>• garderies</li> <li>• bureaux de consultation jeunesse</li> <li>• médias communautaires</li> <li>• camps familiaux</li> <li>• coopératives de travail</li> <li>• fonds de solidarité FTQ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des initiatives de la période précédente sont intégrées à l'intervention étatique: CLSC, aide juridique</li> <li>• création de services alternatifs (auto-santé, santé mentale), critiques du providentialisme et révélateurs de nouveaux problèmes sociaux (par exemple, violence faite aux femmes)</li> <li>• critique du travail taylorisé (premières coopératives de travail)</li> </ul>

**Tableau 1 (suite)**

	Forme de l'Etat <sup>(1)</sup>	Composantes de l'économie sociale <sup>(2)</sup>	Caractéristiques
1983-1995	post-providentialiste ou néo-libéral	<p>Nouvelle vague d'organismes communautaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maisons de jeunes, maisons d'hébergement jeunesse</li> <li>• ressources alternatives en santé mentale, toxicomanie, itinérance</li> <li>• OBNL en habitation</li> <li>• banques alimentaires, magasins partage, cuisines collectives</li> <li>• famille, communautés culturelles, personnes âgées, handicapées</li> </ul> <p>Organismes en développement économique communautaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• corporations de développement économique communautaire (CDEC)</li> <li>• corporations de développement communautaire (CDC)</li> <li>• sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)</li> <li>• entreprises d'insertion</li> <li>• fonds locaux</li> <li>• organismes de développement de l'employabilité</li> </ul> <p>Coop. de travailleurs actionnaires Coop. d'usagers de services de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• création de services alternatifs (jeunesse, toxicomanie, etc.) révélateurs de nouveaux problèmes sociaux (itinérance)</li> <li>• reconnaissance étatique d'initiatives de la période précédente, <i>via</i> partenariats avec l'Etat (santé mentale)</li> <li>• participation aux structures de concertation régionale (en santé, services sociaux, développement régional et formation de la main-d'œuvre)</li> <li>• nouvelles organisations d'économie sociale sur le terrain de l'économie et de l'emploi</li> <li>• réveil de la thématique du développement local</li> </ul>
1995-2001	post-providentialiste ou néo-libéral	<p>Entreprises d'aide domestique et autres projets du Chantier d'économie sociale (dynamique sectorielle)</p> <p>Reconnaissance de l'économie sociale au sein de la politique de développement local et régional, CLD, CRES (dynamique locale) Processus de reconnaissance de l'action communautaire autonome</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• reconnaissance gouvernementale officielle</li> <li>• reconnaissance étatique d'initiatives de la période précédente, <i>via</i> partenariats avec l'Etat (CDEC, entreprises d'insertion, organismes d'employabilité au sein de structures locales de développement)</li> </ul>

(D'Amours, 1999, mise à jour 2001.)

(1) Concept et périodisation développés par Bourque, Duchastel et Beauchemin, 1994.

(2) Les composantes développées dans une période continuent d'exister dans les périodes ultérieures. Le tableau indique la période d'apparition de nouvelles formes d'économie sociale.

D'Amours, M. (2002). Économie sociale au Québec. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 284, 31. <https://doi.org/10.7202/1022268ar>

## Annexe 2

La loi cadre de 2013 donne une définition précise de l'Économie Sociale au Québec notamment avec les six principes développés par la loi. Ce cadre juridique a permis de définir l'ESS au niveau national, chose qui n'avait pas été effectuée avec précision auparavant.

3. On entend par «économie sociale», l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants:

- 1° l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;
- 2° l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);
- 3° les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres;
- 4° l'entreprise aspire à une viabilité économique;
- 5° les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise;
- 6° les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale est celle qui n'est pas centrée sur le profit pécuniaire mais sur le service aux membres ou à la collectivité et elle s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois durables et de qualité.

Est une entreprise d'économie sociale, une entreprise dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui est exploitée, conformément aux principes énoncés au premier alinéa, par une coopérative, une mutuelle ou une association dotée de la personnalité juridique.

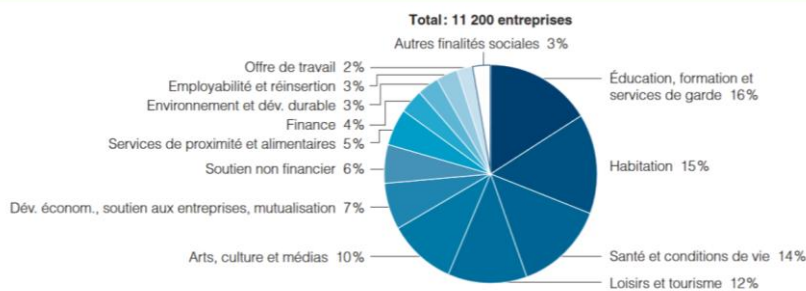
2013, c. 22, a. 3.

« Article 3 chapitre E-1.1.1 Loi sur l'économie sociale » *Légis Québec*. (s. d.).  
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-1.1.1>

### Annexe 3

Ce graphique représente la répartition des entreprises d'économie sociale selon leur finalité sociale, au Québec en 2016. Il a été réalisé par l'institut de la statistique du Québec.

Répartition des entreprises d'économie sociale selon le domaine de finalité sociale, Québec, 2016



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête auprès des organismes à but non lucratif, des coopératives et des mutuelles*.

### Annexe 4

Les Coopératives jeunesse de services mises en place par le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec à partir de 1988 visent à promouvoir la création d'un projet d'entreprise par les jeunes qui doivent en assumer la gestion. Ces coopératives permettent de prévenir l'exclusion des jeunes en leur offrant un "terrain d'apprentissage et de développement personnel".

### 3- Le modèle des Coopératives jeunesse de services (CJS)

À prime abord, une CJS est un groupe d'environ 15 adolescent-e-s de 14 à 17 ans qui se créent leur propre emploi en mettant sur pied, avec le support d'animateurs, leur projet d'entreprise

<sup>2</sup> BOUCHARD Marie, FONTAN Jean-Marc, Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal, *Les coopératives jeunesse de services: apprentissage multidimensionnel, impact éducatif et complémentarité à l'environnement scolaire*, Montréal, 1997, pp. 5-6.

<sup>4</sup> Secrétariat à la jeunesse, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec, *Plan d'action jeunesse 1998-2001*, Québec, 1998, 56 pages.



#### Les coopératives jeunesse de services susciter le plein potentiel des jeunes

coopérative de services (petits boulots non-spécialisés: tonte de gazon, peinture, gardiennage, etc.). Les jeunes coopérateurs doivent assumer la gestion collective de leur projet d'entreprise. Par la pratique quotidienne, les jeunes s'initient à l'entrepreneuriat collectif, aux rouages du marché du travail, aux défis reliés au fonctionnement d'une entreprise économique et à l'établissement de liens avec les adultes de leur communauté d'appartenance. De plus, le projet CJS touche les jeunes à un âge où les expériences sont déterminantes. En visant le développement optimal des jeunes et leur intégration à la vie active, la CJS permet de prévenir leur décrochage social et économique. Les projets CJS ne se situent donc pas dans un parcours d'insertion, mais interviennent pour prévenir l'incidence d'exclusion.

*" Sur le marché du travail, on te demande de l'expérience. Dans la CJS, on a vendu nos services, on a fait du travail manuel, on a géré des choses à plusieurs points de vue. C'est sûr que ça va nous aider ".*

*Aurélie Arsenault Melançon, Québec Haute-Ville, 17 ans.*

La CJS naît d'une mobilisation des ressources du milieu au sein d'un comité local. Regroupant des représentants de différents secteurs d'activités de la communauté (organisations communautaires, organisations de développement local ou de développement économique communautaire, municipalités, coopératives, institutions d'enseignement, organisations de santé communautaire, institutions d'enseignement, organisations syndicales, associations du milieu des affaires, organisations pastorales, etc.), le comité local a le rôle de coordonner l'implantation et de soutenir le développement de CJS en mettant à profit les ressources et expertises de chacun de ses membres.

Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec est d'avis qu'une CJS est un modèle d'intervention dont la mission vise fondamentalement à **favoriser chez les jeunes une prise de conscience de leurs capacités et de leurs responsabilités collectives afin de transformer leur milieu selon leurs besoins et leurs aspirations**. Cette mission doit demeurer le coeur de toute intervention visant la création d'une CJS: il est indispensable que la croissance du mouvement CJS repose sur les expérimentations et les adaptations effectuées au niveau local. L'exercice d'appropriation vécu par les adolescents et par les promoteurs locaux confère à chaque CJS un caractère original et dynamique, d'où l'importance de la **démarche volontaire** des jeunes, des promoteurs et des animateurs. De cette façon, l'expérience de chacun enrichit l'expérience de tous et l'ensemble des expériences contribue à l'évolution de chacun.

---

PÉRUSSE, Madeleine, « Les coopératives jeunesse de service, susciter le plein potentiel des jeunes », p. 11.

## **Bibliographie**

### Articles de presse :

- D'Amours, M. (2002). Économie sociale au Québec. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 284, 31. <https://doi.org/10.7202/1022268ar>
- PÉRUSSE, Madeleine, « Les coopératives jeunesse de service, susciter le plein potentiel des jeunes », p. 11.
- Vaillancourt, Y. (s. d.). *L'État partenaire ou la co-construction des politiques publiques au Canada : le cas d'AccèsLogis Québec*. © Institut de la gestion publique et du développement économique, 2017 Licence OpenEdition Books. <https://books.openedition.org/igpde/4848?lang=fr>
- Vaillancourt, Y. & Favreau, L. (2001). Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 281, 69. <https://doi.org/10.7202/1024022ar>

### Sites internet :

- *À propos de*. (2019, 8 mars). DEC. <https://dec.canada.ca/fr/a-propos-de-dec/> (consulté le 10 novembre 2022 )
- *8. Impact de l'économie sociale au Québec*. (s. d.). Territoires innovants en Économie sociale et solidaire liaison et transfert. <https://tiess.ca/impact-de-leconomie-sociale-au-quebec/> (Consulté le 23 novembre 2022)
- *À propos*. (s. d.). Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. <https://www.cqcm.coop/quisommesnous/mission/> (Consulté le 11 novembre 2022)
- *Desjardins en chiffres*. (s. d.). Desjardins.com. <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/qui-nous-sommes/en-chiffres/index.jsp> (Consulté le 10 novembre 2022)
- *Économie sociale et solidaire*. (2022, 3 février). Immigrant Québec. <https://immigrantquebec.com/fr/reussir-votre-installation/emploi/les-secteurs-qui-recrutent/economie-sociale-et-solidaire/> (Consulté le 12 novembre 2022)
- *Fiducie du chantier de l'économie sociale*. (s. d.). <https://fiducieduchantier.qc.ca> (Consulté le 10 novembre 2022)
- *Fonds d'investissement pour PME et coopératives du Québec*. (2022, 24 février). Filaction — Fonds de développement. <https://filaction.qc.ca> (Consulté le 23 novembre 2022)
- Fonds-RISQ. (2022, 18 mai). *FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE*. Fonds RISQ. <https://fonds-risq.qc.ca> (Consulté le 12 novembre 2022)
- *Le financement de l'Économie Sociale au Québec*. (2016, 1 janvier). Socioeco.org. [https://www.socioeco.org/bdf\\_fiche-document-4788\\_fr.html](https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-4788_fr.html) (Consulté le 11 novembre 2022)
- *Le TIESS en bref*. (s. d.). Territoires innovants en Économie sociale et solidaire liaison et transfert. <https://tiess.ca/qui-sommes-nous/le-tiess-en-bref/> (Consulté le 23 novembre 2022)

- *Légis Québec*. (s. d.). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-1.1.1> (Consulté le 10 novembre 2022)
- *Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015 - 2020*. (s. d.). [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/plans\\_action/plan\\_action\\_economie\\_sociale\\_2015-2020.html](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/plans_action/plan_action_economie_sociale_2015-2020.html) (Consulté le 20 novembre 2022)
- *Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES)*. (s. d.-a). Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-en-economie-sociale-2020-2025> (Consulté le 20 novembre 2022)
- *Présentation – CRISES UQAM*. (s. d.). <https://crises.uqam.ca/a-propos/presentation/> (Consulté le 23 novembre 2022)
- *Prêts, capital-actions et crédits d'impôt pour PME et grandes entreprises québécoises*. (s. d.-a). <https://www.investquebec.com/quebec/fr> (Consulté le 11 novembre 2022)
- *Qui sommes-nous*. (s. d.-a). Chantier de l'économie sociale. <https://chantier.qc.ca/a-propos/qui-sommes-nous/> (Consulté le 12 novembre 2022)